



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU VILLAGE – VAL ROGER DU VENDREDI 20 MAI 2011

PARTICIPANTS

Élus : Patrice BOULAY, Daniel AUGUSTE, Cécile COQUEL, Maurice BONNARD, Roland BAUER, Nicole MAHIEU-JOANNES, Gourta KECHIT, Serge LOTERIE, Maurice MAQUIN, Thierry OUKOLOFF.

Représentant de la Police Nationale : Jean-Luc DESJARDIN

Habitants élus : Bertrand HULJACK, Roger BAYE, Colette BOULAY, Catherine THIEL.

Habitants : Jean-Luc ABGRALL, Isabelle AUGROS, Jean-Pascal BAZI, Bernard BLAVETTE, Sandrine BOUCHOUX, Carmen BOURA, M. BOURDETTE, Jean CARLIN, Bruno CELIER, M & Mme CHARBONNIER, Jean-Louis CHEBAUX, Odette CHELIN, M. CHESNEY, Sylviane CLÉMENTE, Jean-Didier DOSSOU, Martine FERREY, M. FRANIC, Gérard GERGAUD, Fernand GUIVARCHE, Christiane GOUFFÉ, Catherine HUBERT, Danielle IBRI, Bernard JAILLON, Christophe KAISER, Danielle KERVADEC, Michel LEBOURG, Jean LECORGNE, Mme LIMOSA, Mme LOTERIE, Marcel MONNERAY, Adil OZKUR, Mme PÉREZ, Stéphane POUVESTE, Jean QUESNAY, Isabelle SANTOS, Michel VAUTIER, Christiane VAUTIER, Kader YILMAZ.

Personnel municipal : Pascal MORAND, Marie TROLLÉ, David ISSOUPOULÈVE.

Excusés : Michèle SABOT, Brigitte VIRZI.

La réunion est ouverte par Patrice Boulay à 20 h 50. Il précise que le Conseil de quartier du Village-Val Roger est parmi les cinq conseils de quartier de la Ville, celui qui mobilise le plus grand nombre d'habitants.

David Issoupoulève, nouvel agent de développement local sur le Puits-la-Marlière et le Village, se présente aux membres du conseil de quartier et explique son rôle au sein de la Mairie : il fera d'une part le lien avec les deux conseils de quartier (Village et PLM) ainsi que les groupes de travail constitués, et accompagnera d'autres part, les initiatives et les projets locaux.

M. Boulay précise qu'un point sur la collecte des encombrants sera développé par M. Maquin avant d'aborder l'ordre du jour du conseil de quartier déterminé lors du COPIL.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. Maquin présente les procédures d'enlèvement des ordures ménagères, des produits recyclables et des encombrants à Villiers-le-bel : la collecte relève de la compétence de Val de France tandis que le traitement incombe au SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles).

La collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine, la collecte des produits recyclables (bacs jaunes) a lieu une fois par semaine, la collecte des déchets « verts » a lieu uniquement dans les zones pavillonnaires deux fois par mois (se référer au calendrier), et enfin la collecte des encombrants a lieu uniquement sur rendez-vous fixé dans la quinzaine (depuis le 1^{er} janvier 2010)...

Val de France a pris la décision de changer le mode de collecte des encombrants, collecte qui était effectuée initialement tous les 3^e lundis du mois, essentiellement pour trois raisons : accroître la réactivité en termes de ramassage, réduire les coûts de la collecte et enfin procéder à la valorisation des déchets lorsque cela est possible. Ce mode de collecte des encombrants s'effectue aujourd'hui par simple appel mais il n'est pas sans poser des difficultés.

Une réflexion avec Val de France suit son cours afin d'améliorer le système de ramassage actuel (effectué par un prestataire extérieur) et la question de revenir à l'ancien système de collecte est aussi évoquée. Plusieurs dysfonctionnements sont identifiés aujourd'hui :

- le délai de ramassage initialement de 15 jours est rallongé, et selon certains habitants parfois plus de trois semaines d'attente sont constatées ;
- des encombrants sont déposés à plusieurs endroits du quartier, ce qui constitue une véritable gêne pour les habitants.

Il est rappelé que le collecteur ne peut ramasser tous les types de déchets. Concernant les gravas, les déchets toxiques et les pneumatiques par exemple, il convient de les déposer à la déchetterie. Trois déchetteries sont accessibles aux habitants de Villiers-le-bel : une à Bouqueval, une au sein de la Zone d'Activité Économique Tissonvilliers, et une autre à Gonesse. Celles-ci permettent de déposer gratuitement des déchets que le collecteur ne peut ramasser, mais elles constituent également une alternative possible à la collecte des ordures ménagères et à la collecte des encombrants.

Les déchetteries permettent non seulement de valoriser les déchets mais aussi de diminuer le coût de traitement. L'accès aux déchetteries est permis suite à la présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

M. QUESNAY demande quel jour est dédié au ramassage des encombrants.

R : M. Maquin rappelle qu'il n'y a plus un jour précis pour la collecte des encombrants et qu'un rendez-vous doit être fixé avec le collecteur. Néanmoins, il est toujours possible de déposer les encombrants à la déchetterie.

M. Quesnay se demande par ailleurs ce qu'il se passe si une personne vient à déposer ses encombrants pendant trois semaines à l'extérieur.

M. Vautier ajoute que, rue Joseph Guerbigny, un tas d'ordures est déposé et non ramassé depuis un certain temps. Ce dernier termine son intervention en proposant que les documents soient traduits en plusieurs langues puisqu'un bon nombre de personnes ne connaissent pas la langue française et que par conséquent, ils ne peuvent comprendre les choses écrites.

R : M. Maquin précise que les problèmes liés aux encombrants sont dus principalement à un manque de civisme d'une part, et à une méconnaissance des modalités de collecte d'autre part. C'est en ce

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

sens qu'il est nécessaire de procéder à une sensibilisation dans un premier temps, mais également à une répression et à des sanctions en cas de manquement dans un second temps.

La sanction n'est cependant possible que si un flagrant délit est constaté ou encore s'il y a des indices suffisants pour déterminer l'appartenance du déchet.

La sensibilisation permet d'améliorer la gestion des déchets et l'accent doit être mis sur le visuel afin de faciliter la compréhension des documents. Concernant la question de la traduction des documents, cela ne paraît pas envisageable au vu du nombre important de langues et de dialectes à Villiers-le-bel. Il convient de rappeler que plusieurs associations participent aux actions de sensibilisation sur l'ensemble de la ville afin de permettre aux différentes communautés d'en comprendre la finalité : l'association Franco-Tamoul par exemple, a participé à la semaine du développement durable.

Il n'y a évidemment pas de solutions parfaites, néanmoins, les actions de sensibilisation à l'échelle de la Ville sont à effectuer continuellement. Il est constaté une méconnaissance générale du processus de recyclage des déchets : ce qui doit être collecté ou non, et ce qui doit aller directement à la déchetterie ; les pneus par exemple doivent être déposés à la déchetterie.

M. Kaiser ne voit pas l'utilité de traduire les documents en plusieurs langues étant donné que la France est une république laïque. Il note qu'un code couleur et des logos types ont été introduits au niveau national et qu'il conviendrait de les utiliser sur les documents de la Mairie (Marron = ordures ménagères ; jaune = plastique, carton, papiers recyclables ; etc.).

M. Maquin convient qu'il est effectivement possible d'améliorer la communication en ce sens, et ajoute que la communication sur la gestion des déchets passe par l'écrit et les images d'une part, ainsi que les actions de sensibilisation d'autre part.

M. Lecorgne demande s'il existe un moyen efficace de supprimer les documents officiels périmés.

R : M. Maquin répond qu'il n'y a aucun moyen de garantir et de s'assurer effectivement de la destruction de ces documents si ce n'est l'incinération.

M. Oukoloff évoque le multiculturalisme de Villiers-le-bel et conclut qu'il s'agit d'une Ville cosmopolite. Il s'étonne toutefois qu'il n'y ait pas de programmes à destination des personnes ne maîtrisant pas la langue française afin que ces derniers puissent assimiler la langue française.

M. Maquin rappelle qu'il existe bien des moyens d'apprendre la langue française à Villiers-le-Bel : des cours d'alphabétisation existent dans chaque maison de quartier, l'éducation nationale se charge des enfants scolarisés, et certaines associations proposent également des cours d'alphabétisation.

M. Chébaux revient sur la question des encombrants et déplore la lenteur des actions pour endiguer les dépôts sauvages. Selon lui, cette lenteur serait à l'origine de l'augmentation des dépôts : par simple effet d'entraînement... La négligence et le manque de savoir-vivre de certaines personnes, ajoute-il, serait à l'origine de cette problématique et propose qu'il y ait un ramassage rapide des encombrants afin qu'il n'y ait pas d'effet d'entraînement.

M. Maquin évoque l'insuffisance des équipes pour procéder à l'enlèvement des encombrants dans un court délai. M. Maquin explique à nouveau le processus d'enlèvement et précise qu'il n'est pas nécessaire que les déchets soient entreposés trois semaines durant à l'extérieur... Le délai de trois semaines correspond au délai nécessaire pour obtenir un rendez-vous, en aucun cas les déchets doivent se retrouver en extérieur pendant ce laps de temps ; la déchetterie reste une possibilité pour se débarrasser des encombrants. L'absence de règles à propos des encombrants constituerait un réel effet d'entraînement, il est ainsi nécessaire de communiquer sur les modalités d'enlèvement et de se borner à définir un cadre.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. Quesnay interpelle la municipalité sur l'absence d'intervention de la police municipale sur les dépôts sauvages sur l'ensemble du quartier.

M. Maquin évoque une fois de plus l'impossibilité de sanctionner des individus en l'absence de preuves suffisamment explicites pour identifier l'appartenance d'un déchet (un nom ou une adresse) ou en l'absence de flagrant délit.

M. Oukoloff tient à préciser qu'il y a assez de personnes mécontentes pour qu'il puisse y avoir un réexamen du système d'enlèvement actuel.

M. Maquin rappelle qu'il convient de respecter la parole de chacun.

M. Dossou revient sur la problématique des déchets et demande s'il est possible de convenir d'une heure précise et d'une date précise pour l'enlèvement des encombrants.

Ce dernier évoque l'aspect cosmopolite de la Ville et pointe l'absence de visibilité des différentes communautés sur les rues Jules Ferry et Gambetta. Il ajoute que discuter des dépôts sauvages est dénué de sens puisque les personnes ciblées ne sont pas présentes dans le débat. Selon lui, davantage d'agents devraient être mobilisés sur les dépôts sauvages. Il note qu'il y a un grand nombre d'élus et d'agents sur la Ville et la communauté d'agglomération, et que ces derniers devraient être mobilisables à tout moment sur cette problématique. Il propose que le personnel et les élus soient en mesure de ramasser les déchets constatés sur la voie publique et insiste sur le fait que les élus sont aussi « là pour ramasser la merde ».

M. Boulay évoque la communication effectuée autour du conseil de quartier et rappelle que celui-ci demeure le plus fréquenté parmi les cinq existants. Les invitations sont très largement diffusées et incitent les personnes à participer au conseil de quartier. M. Boulay précise que lorsqu'il constate une incivilité, il interpelle directement la personne en question.

Un échange avec la préfecture est évoqué à propos de la verbalisation suite à un dépôt sauvage. L'interlocuteur a rappelé que la preuve doit être formellement apportée à la police nationale à leur demande, afin qu'il puisse y avoir une verbalisation (les pièces justificatives doivent impérativement leur être transmises).

M. Lebourg constate que sur le chemin des plâtrières des déchets sont déposés après 20h, après la fin du service de la police municipale. Il ajoute qu'il voit souvent des agents de la ville passer en camion aux abords des dépôts sans les ramasser.

M. Kaiser ne considère pas que le rôle de la police nationale réside dans la surveillance de ces infractions particulières. Pour lui, il faudrait considérer le problème en amont et privilégier la prévention plutôt que la répression. Il faudrait constater les lieux « à risque », à savoir les déménagements et les chantiers...

M. Boulay cite l'exemple d'un habitant ayant plusieurs chantiers qui a été convoqué en Mairie et mis en demeure de débarrasser l'espace public de ses encombrants inhérents à ses chantiers.

Mme Bouchoux déplore l'agressivité permanente, récurrente et systématique lors des conseils de quartier. Mme Bouchoux admire la patience et la ténacité des élus et des agents de la ville qui font

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

face à ces agressions. Elle admet qu'il convient évidemment de parler des problématiques du quartier mais regrette la tournure de ces réunions.

M. Oukoloff n'est pas d'accord avec les propos de Mme Bouchoux et insiste sur le fait que les conseils de quartier du Village ont un déroulement serein et qu'il est normal que chacun exprime son mécontentement.

M. Boulay rappelle que l'ordre du jour a été validé par le COPIL et que l'ensemble des participants – présents ou non- reçoivent le compte rendu.

M. Dossou tient à parler de la problématique du stationnement sur le Village et M. Boulay rappelle qu'un ordre du jour a été fixé et que seul un point sur l'avancement des travaux du groupe stationnement sera évoqué, et non la problématique en elle-même puisque cela a déjà fait l'objet d'un large débat lors d'un précédent conseil de quartier. La proposition sur le stationnement de M. Dossou pourra être présentée au groupe de travail afin de confronter les différentes analyses.

M. Vautier rappelle que les membres du groupe de travail sur le stationnement sont des volontaires issus du conseil de quartier.

M. Dossou tient à signaler que M. Boulay avait ses coordonnées et qu'il aurait du le contacter.

M. Auguste fait part d'une conversation téléphonique qu'il a eu avec M. Dossou au cours de la journée afin d'explicitier le fonctionnement du groupe de travail sur le stationnement. M. Auguste s'est proposé d'être le relai de la proposition de M. Dossou au groupe de travail.

M. Kaiser se positionne comme un citoyen « lambda » et ne voit absolument pas l'utilité des clivages au sein du conseil de quartier, qui selon lui, ne peuvent être que contre-productifs.

M. Oukoloff pose la question de la démocratie au sein du conseil de quartier du Village et déplore l'absence d'objectivité dans la retranscription du conseil de quartier. Il regrette l'absence de noms dans les comptes rendus.

M. Boulay rappelle que seuls les élus sont cités puisque leur intervention est prévue à l'ordre du jour.

L'ordre du jour débute avec une présentation de l'état parcellaire du Mont Griffard par M. Bonnard.

Point sur l'état du foncier du parc urbain du Mont Griffard :

M. Bonnard rappelle que l'objectif de ce point est de rappeler précisément l'état du foncier du parc urbain du Mont Griffard à l'ensemble des habitants, afin qu'il y ait une meilleure visibilité des enjeux sur ce parc. Cela permettra aussi de connaître l'origine de certaines difficultés rencontrées.

La délimitation du foncier est claire cependant la carte présente parfaitement les parcelles éclatées appartenant variablement, à la Ville, à Val de France, à l'État ou encore à des propriétaires privés. M. Bonnard fait un rapide rappel historique afin d'expliquer l'origine du foncier et les raisons d'un éclatement parcellaire.

La Ville a la volonté de racheter à terme l'ensemble des parcelles de Val de France mais également les parcelles privées, afin d'exercer pleinement sa compétence en matière d'aménagement et envisager un projet à une échelle plus globale (avec l'agglomération).

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. Vautier pensait que les propriétés de la Ville avaient toutes été transférées à Val de France.

R : M. Bonnard précise qu'il n'en est rien, mais que Val de France s'est intéressé un temps à l'aménagement du Mont Griffard. Cependant, depuis que la compétence Aménagement a été rétrocédée à Villiers-le-Bel, la Ville procède progressivement aux rachats des parcelles mises en vente par l'agglomération.

M. Jaillon pose la question de l'entretien des parcelles privées du parc urbain.

M. Bonnard explique que l'entretien est problématique mais qu'il convient à chaque propriétaire d'entretenir sa parcelle, la municipalité pousse les entités privées à porter plainte lorsqu'il y a des dommages constatés sur leurs terrains.

M. Jaillon demande si le chemin du Coudray va être refait comme l'avait indiqué le Maire. Il ajoute ensuite qu'une parcelle est envahie et que personne n'intervient.

M. Bonnard rappelle qu'il s'agit d'une parcelle privée et que les démarches n'ont jamais abouti. La ville a quant à elle fait évacuer les personnes présentes sur les parcelles communales. La ville a par ailleurs engagé une procédure contre la casse de la fontaine Chauvée. Cependant, la seule solution à terme sera de posséder l'ensemble des parcelles afin de penser un projet d'ensemble.

M. Quesnay évoque le problème de la casse dont l'activité génère du bruit et de la pollution.

M. Bonnard rappelle qu'en l'état il n'est pas possible d'agir puisque cela dépasse les compétences du Maire. L'affaire est suivie par la police nationale et le Préfet.

M. Jaillon évoque la volonté de Campanile d'acheter une partie de la parcelle de la Redoute.

M. Bonnard répond qu'il n'en est rien à ce jour.

Point de présentation sur le croissant vert :

Le projet du croissant vert a émergé dans les années 70 et réapparaît aujourd'hui dans les projets d'urbanisme actuels à l'échelle de la région. Le croissant vert débute à Domont (Forêt de Montmorency) jusqu'au parc de la Courneuve comme il est possible de le voir sur les cartes datées de 1977. Le projet à l'époque était porté par la préfecture de région et aujourd'hui il rentre dans le cadre du Grand Paris.

Dans le cadre du Projet du Grand Paris, les élus se sont battus pour bénéficier des grands projets de transport de l'Ile-de-France et ont obtenu le futur tracé du barreau de Gonesse, reliant le RER D et RER B, permettant aux habitants de rejoindre l'aéroport depuis Villiers-le-Bel sans passer par Paris. Le projet a été avalisé et la ligne sera mise en service en 2017, cependant dès 2013, des bus à haut niveau de service seront mis en place afin d'assurer ce service.

Le principe d'une gare commune a été validé par les services de l'État grâce aux élus locaux. La gare de jonction a été obtenue par le fait qu'il y a un intérêt pour le développement régional. En ce sens, Val de France et Gonesse ont mandaté le cabinet d'études Castro afin qu'un travail d'urbanisme à l'échelle intercommunale soit effectué : des « respirations paysagères » ont été déterminées pour tenir compte des espaces verts mais aussi des cours d'eau existants. Le croissant vert se retrouve donc au cœur d'un projet global.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. Huljack demande ce qui sera fait concrètement en faveur de ce projet et si le croissant vert sera un site protégé.

M. Bonnard indique que c'est un projet prévu à long terme et que les documents d'urbanisme sont seulement des documents d'intention. Les élus devront donc veiller à convertir ces intentions concrètement en les inscrivant dans les documents d'urbanisme réglementaires.

Point sur les travaux du groupe de travail Stationnement au Village/Val Roger (M. Boulay):

Le travail a bien avancé et était en cours de validation. Le Maire a aujourd'hui donné son accord de principe sur la méthodologie du groupe de travail. La suite du travail sera de budgétiser les travaux à effectuer afin de pouvoir pour l'inscrire en 2012. Le dossier devra ensuite être présenté au CTM.

Une prochaine séance de travail est prévue avant les vacances d'été afin de continuer le recensement en cours dans de nombreuses rues selon la même méthodologie retenue.

Point sur la boîte à idées (Mme Coquel) :

Le projet de boîte à idées est simple : chacun à chaque réunion du conseil de quartier est invité à déposer dans la boîte à idées une ou des suggestions pour valoriser le quartier. Mme Coquel rappelle que ce n'est pas un espace pour effectuer des réclamations ou des demandes d'intervention.

À terme, la boîte à idée sera développée sur le site internet de la Ville.

Point sur la fête des voisins (M. Auguste):

M. Auguste précise que la fête des voisins connaîtra sa 11^e édition à l'échelle nationale et qu'il s'agit cette année de la seconde édition sur le Village. L'année dernière, la fête des voisins a eu lieu dans les locaux de l'association des parents et travailleurs portugais, et cette année, elle aura lieu au Foyer Érasme le vendredi 27 mai de 18h à 22h.

Le principe est simple, chacun apporte quelque chose à partager avec ses voisins afin de passer un moment convivial. La fête des voisins est organisée par les habitants eux-mêmes et la Mairie se charge de mettre à disposition les tables, les chaises et la sono.

Mme Limosa craint le bruit qui sera généré par les personnes présentes à l'extérieur et par la sono.

Mme Pérez est satisfaite du changement de lieu mais constate que les horaires de festivité ne sont pas respectés par l'association des parents et travailleurs portugais. Le bruit est intempestif du vendredi au dimanche soir. De ce fait, le voisinage ne peut profiter tranquillement du jardin. Mme Pérez demande à ce que la municipalité intervienne afin que l'association fasse un effort pour réduire les nuisances.

M. Auguste s'engage à respecter les horaires impartis et ajoute qu'il n'y aura en aucun cas de tapage. Concernant l'association des parents et travailleurs portugais, un rappel leur sera fait par M. Boulay.

Tableau de suivi des demandes :

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. Boulay indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles demandes depuis le dernier conseil de quartier mais qu'il reste néanmoins quelques questions en suspens.

M. Quesnay indique que la lumière rue Jules Ferry s'allume vers 19h pour s'éteindre vers 21h et qu'il n'a pas eu de réponse des services techniques. De plus, au 12 rue Jules Ferry, des boîtes-aux-lettres en nombre important sont récemment apparues.

M. Boulay indique qu'un recensement des boîtes-aux-lettres est en cours.

M. Quesnay indique qu'une voiture est habituellement stationnée en face du 19 rue Jules Ferry et que cela gêne la circulation.

M. Boulay indique que la police municipale passera à ce propos.

M. Quesnay pose une question à M. Bonnard concernant un trottoir qui n'appartiendrait pas à la Ville.

M. Bonnard est en attente des actes de propriété afin de déterminer l'appartenance de cette parcelle. Il rappelle que le cadastre ne prouve pas légalement la propriété.

Un habitant demande pourquoi certains bâtiments ne sont pas alignés comme les autres rue Gambetta.

M. Bonnard rappelle que sur la rue Gambetta, il y avait une emprise auparavant mais qu'il n'en en rien depuis 1920. C'est la raison pour laquelle certains bâtiments sont en renforcement.

M. Bauer remarque qu'il y a des pavés déchaussés en face de l'église, qu'il y a des risques d'accident, et qu'il conviendrait d'effectuer rapidement des travaux. Val de France a déjà été alerté.

Une habitante propose qu'il y ait une chape de béton de posée pour éviter le déchaussement.

M. Bonnard explique qu'il faudrait en réalité une réfection complète de la chaussée, mais qu'il n'est pas possible aujourd'hui de budgéter une telle dépense.

M. Bauer indique que de nombreuses infractions sont constatées rue Victor Gouffé depuis la mise en circulation à sens unique : certaines voitures viennent en contre-sens pour se garer.

Il déplore par ailleurs le choix de la vidéosurveillance au profit d'autres mesures en matière de sécurité.

M. Quesnay demande s'il n'est toutefois pas envisageable d'effectuer des travaux d'appoint Place Aristide Briand / rue Gambetta.

Mme Pérez signale une fuite d'eau non réparée au niveau des fontaines du cimetière. Elle demande par ailleurs si les gens qui se connectent à la fontaine du cimetière devront payer *in fine* une partie de la facture d'eau.

M. Bonnard explique qu'il ne convient pas d'aller en ce sens, puisque créer un tel lien juridique reviendrait à régulariser une situation de fait. Une solution pourrait être envisagée à terme pour aménager un espace convenable pour « les nomades ».

Point Départ d'une personne du COPIL :

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. Boulay rappelle le principe du COPIL et explique qu'il y a somme toute qu'une à deux réunions de prévu autour des conseils de quartier : l'une pour déterminer l'ordre du jour et l'autre pour valider le compte rendu. Suite au départ annoncé d'un membre du COPIL, un appel à candidature est lancé.

M. Baye précise qu'être membre du COPIL n'est en rien insurmontable et que l'équipe est sympathique.

Les personnes présentes demandent à avoir un délai de réflexion pour proposer leur candidature afin d'intégrer le COPIL.

M. Boulay réceptionnera les candidatures par mail.

Mme Limosa évoque le manque d'entretien de ses voisins et les arbres qui envahissent son jardin.

M. Loterie indique qu'il est légalement possible de mettre en demeure le propriétaire de l'arbre afin que celui-ci coupe les branches gênantes.

Mme Limosa indique par ailleurs que ces derniers font des feux et qu'elle a appelé à deux reprises la police et qu'elle ne sait pas si la police s'est déplacée.

M. Bauer évoque les dysfonctionnements de la Poste du village : « la fermeture a lieu deux fois par semaine, ce qui pose la question de la continuité du service public ». Une pétition est en cours et seule une embauche (un CDD d'un an) vient en réponse à ce dysfonctionnement.

M. Boulay a pris connaissance de ce dossier et suit l'affaire.

M. Huljack soulève par ailleurs les problèmes de circulation ruelle de la Ceinture auxquelles viennent s'ajouter des dégradations sur la chaussée (des trous).

M. Huljack souhaite qu'il y ait davantage de réponses concrètes pour les problèmes soulevés lors des séances, et plus particulièrement en ce qui concerne le Mont Griffard et la question du ramassage des encombrants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Un pot a ensuite été offert afin de clôturer la séance dans une atmosphère détendue et conviviale.